

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2015

REUNION PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2015

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mmes ABAD-PERICK et Isabelle FRESON siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 10.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 20 octobre ouverte. Je me dois d'excuser M. le Gouverneur.

M. BERGEN, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. BERGEN.- M. RASSAA.

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- M. LEMMENS.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- M. Jean MATHY et arriveront en retard M. CAMPSTEIN et M. YERNA.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Chef de groupe n'est pas là.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Nous sommes tous là.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de ce jour.

Je vous rappelle que c'est aujourd'hui la date limite pour le dépôt des amendements budgétaires 2016 et que la séance de ce jour sera consacrée à la poursuite de la discussion sur les documents budgétaires.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2015.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2015.

(Mme ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2015).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

V. Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 15-16/001 : Budget provincial 2015 – 5^{ème} série de modifications.

Document 15-16/002 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2015 – 5^{ème} série.

Document 15-16/003 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2016.

Document 15-16/004 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2016.

Document 15-16/005 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2016 – 1^{ère} série.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 2, 3, 4, 5 et 6 de l'ordre du jour actualisé (documents 15-16/001, 15-16/002, 15-16/003, 15-16/004, 15-16/005).

Nous poursuivons la discussion sur les documents budgétaires 2015 et 2016.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2015

Pour ce mardi, j'ai quelques inscrits. Je commence par M. OSSEMANN.

Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. OSSEMANN, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues,

En tant que Conseiller provincial germanophone, je constate que la Province de Liège a réalisé un certain nombre d'initiatives sur le territoire de langue allemande, et je m'en réjouis.

Une grande partie des citoyens germanophones maîtrise la langue française, mais pour celles et ceux, qui ne parlent pas le français, il est difficile de s'informer sur les sujets traités par la Province et d'ainsi, pouvoir découvrir les avantages que ses services peuvent leur offrir dans leur vie quotidienne.

Etant donné que la Communauté germanophone et ses neuf communes font partie intégrante de la Province, une extension de l'offre d'information en langue allemande serait, selon moi, plus qu'opportune. Notez que ce n'est pas la première fois que cette demande est formulée... Il est naturellement bien clair qu'il existe déjà beaucoup de choses en allemand mais je pense qu'on peut faire toujours un peu mieux.

Dans tout le pays, nous entendons des voix s'élever pour revendiquer la suppression des Provinces. Par chance, cette position, n'est pas celle de la majorité des citoyens belges. Mais, soyons clair, en Communauté germanophone, beaucoup de personnes se demandent quels avantages la Province pourrait leur offrir. Parallèlement à cela, l'image globale du monde politique dans la société civile n'est pas forcément rose, vous en conviendrez. Il devient de plus en plus difficile de convaincre nos concitoyens que la politique et ses institutions peuvent leur offrir chances et services concrets.

L'Etat fédéral, les Régions, les Communautés et les Communes ont impact plus direct sur la vie des citoyens que les actions parfois de la Province. Au vu de ce déséquilibre, nous nous devons d'améliorer la communication de la Province et de promouvoir ses services et avantages. Et une telle communication doit pouvoir se faire dans les deux langues officielles et pratiquées dans notre belle province.

De mon point de vue – belge, germanophone, citoyen et Conseiller provincial de Liège, la position de la Province pourrait être meilleure, plus visible, plus concrète et plus clairement définie. Je répète : les avantages sont trop souvent invisibles pour le citoyen germanophone.

Finalement, je me permets, chers collègues, d'attirer votre attention sur quelques éléments positifs de la coopération entre les germanophones et la Province de Liège.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2015

Afin de soutenir l'éducation politique des citoyens, jeunes et adultes, la Province a soutenu un projet de la KAP (Présence et Actions Culturelles), à Eupen. Une brochure d'information sur le thème de la Sécurité sociale a été publiée et mise à disposition, gratuitement, de toute personne intéressée. Etant donné l'importance du sujet et la nécessité d'informer les citoyens sur leur droits et opportunités, un tel document aura permis aux citoyens, de mieux comprendre les différents éléments de la Sécurité sociale et ainsi, de pouvoir faire valoir leurs droits, tout en leur rappelant, leurs devoirs.

Un autre projet qui montre les aspects positifs de la collaboration entre la Province de Liège et la Communauté Germanophone, est celui de l'Ecole des Cadets, dans le cadre de la formation des corps de sapeurs-pompiers. Au cours des dernières années, le nombre de cadets germanophones a été en grandissant. Les cadets ont la possibilité de suivre des cours en allemand à Eupen et à Saint-Vith. La Province soutient financièrement la réalisation de ces projets de formation de sapeurs-pompiers germanophones.

Naturellement, je ne vais pas citer toutes les choses qui ont été soutenues par la Province, il y a encore un grand projet, c'est le parking CoVoiturage Mailust St. Vith et il y a aussi beaucoup de petits projets qui sont soutenus par la Province.

Un dernier point, dont je voudrais vous parler est l'Académie de musique à Eupen. L'Académie de musique doit déménager dans un autre bâtiment qui doit être d'abord rénovée. Ce projet est financé par la Communauté Germanophone et sera géré après par la Commune d'Eupen. Mais il s'agit de l'académie Musique de toutes les communes de la Communauté germanophone. Je me permets de proposer que la Province soutienne ce projet culturel via un financement partiel des travaux à réaliser.

Je m'appuie dans ce dossier, sur l'objectif des aides aux supracommunalités, publié sur le site web de la Province de Liège: « *...se rassembler autour de grands projets, se concerter sur tous les enjeux stratégiques de territoire...* ». A mon sens, la rénovation et réorganisation d'une Académie de musique est ainsi bien un projet, qui mérite d'être soutenu par la Province.

Des premiers contacts avec la conférence des Bourgmestres de la Communauté germanophone ont été pris de ma part début mai. Je vous tiendrai informés sur l'évolution de ce projet.

Chers membres du Conseil provincial, j'espère que la Coopération entre la Province de Liège et la Communauté germanophone pourra devenir encore plus intense, et cela, afin de permettre aux citoyens francophones et germanophones de notre province de Liège de vivre ensemble dans des circonstances idéales, au cœur d'une Europe multiculturelle.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je cède la parole maintenant à M. Luc LEJEUNE qui sera suivi par M. Christian GILBERT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Luc LEJEUNE, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2015

Madame et MM. les Membres du Collège provincial, Chers Collègues.

Mon intervention d'aujourd'hui a pour objet à la fois la supracommunalité et la problématique énergétique.

Mon propos sera dans un premier temps environnemental et social.

Les zones urbaines sont responsables de 75% de la consommation d'énergie et de 80% des émissions de CO₂. Le résidentiel privé et collectif est pour sa part responsable de 40% des émissions de CO₂.

Une utilisation plus rationnelle de l'énergie dans les bâtiments privés et collectifs consolidera l'atteinte des objectifs 20-20-20 à l'horizon 2020 de l'Europe. L'isolation, la ventilation et les techniques de chauffe sont des solutions inévitables pour améliorer la consommation énergétique et les rejets et diminuer les coûts, après un retour sur investissement.

Ensuite mon propos est par ailleurs supracommunal.

De très nombreuses communes, villes ou CPAS font face avec des moyens financiers de plus en réduits à des exigences toujours plus complexes.

La Province de Liège, amie des communes, a renforcé et doit continuer de renforcer sa plus-value vis-à-vis de celles-ci.

Liège et son agglomération ont fait un choix clair dans le cadre du label smart city ; la densité de population, la présence de centres de recherche et le maillage de PME techniques et innovantes le justifie pleinement.

Et dès lors, j'en arrive à proposer à notre assemblée quelques réflexions, au nombre de 4.

La première. Sans reproduire ce qui existe déjà, car les initiatives sont nombreuses et il n'est pas toujours facile d'y voir clair dans ce qui se fait, la Province de Liège ne devrait-elle pas se poser, sur un territoire pertinent, en réceptacle de bonnes pratiques existantes ?

La seconde réflexion. La Province ne doit-elle pas être à l'origine d'initiative innovante, c'est-à-dire que l'on ne retrouve pas à coup sûr sur son territoire.

Pour soutenir mon propos, voici deux exemples.

Le premier. Dans la région de Charleroi, la Fondation Roi Baudouin a soutenu une société de logement social pour mettre en place un appartement pédagogique. Des acteurs spécialisés y dispensent un coaching approprié.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2015

Un autre exemple dans la région d'Anvers, toujours la Fondation Roi Baudouin a soutenu une entreprise d'économie sociale. Des personnes formées et réinsérées sur le marché du travail servent de helpdesk pour des privés qui entreprennent des travaux de rénovation et d'isolation dans leur logement.

Ma troisième réflexion à destination du Conseil et du Collège porte sur la candidature POLLEC 2 de la Province de Liège auprès de la Région Wallonne. Une initiative par laquelle la province a proposé l'adhésion à un certain nombre de communes.

- A ce jour combien de communes ont-elles confirmé une adhésion de principe ?
- Quelles sont les chances d'être retenu et quel est le calendrier ?
- Enfin, toujours en relation avec l'opportunité est grande pour les communes adhérentes de profiter de POLLEC2 pour se saisir de rénovations lourdes de bâtiments communaux avec une approche énergétique poussée et ainsi rentrer dans un pool provincial afin d'avoir accès à des programmes européens. La Province peut-elle confirmer que telle est bien son intention et que son rôle supracommunal sera bien exercé en la matière pour venir en appui des communes et pour permettre aux Communes d'aller chercher ensemble ce qu'elles ne seraient pas capables d'aller chercher toutes seules auprès de l'Europe ?

Enfin, dans cette problématique énergétique. Ma dernière suggestion portera sur un projet de résolution de la province du Luxembourg. Je propose tout simplement à notre Conseil d'en adopter la substance par une espèce de copier-coller. Je ne vais évidemment pas rentrer dans les détails de cette résolution du Conseil de la Province du Luxembourg mais j'en tiens bien évidemment une copie à votre disposition.

Tout simplement dire qu'en novembre 2014, le Conseil provincial du Luxembourg a voté une charte par laquelle la Province s'engage à devenir un territoire à énergies positives à l'horizon 2050 sous l'acronyme PEP'S Lux. Je pense qu'il n'est pas nécessaire ici de rentrer dans plus de détails. Je tiens donc le texte à votre disposition mais ma proposition est que notre Conseil provincial soit tout aussi enthousiaste que le Conseil provincial du Luxembourg pour atteindre des objectifs ambitieux similaires.

Voilà. Je vous remercie pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Maintenant, la parole est à M. GILBERT qui sera suivi par Mme PIRMOLIN. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Christian GILBERT, Conseiller provincial (à la tribune).- Mme et MM. les Députés, M. le Président, Chers Collègues.

Je reviens sur une question que j'avais formulée il y a quelques temps au niveau de la création d'un circuit permanent en province de Liège pour les jeunes cyclistes.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2015

Les cyclistes étant des usagers de la route particulièrement vulnérables, les accidents peuvent avoir des conséquences dramatiques. Qu'ils soient professionnels ou amateurs, les cyclistes sont aujourd'hui confrontés à des problèmes de sécurité. Dois-je vous rappeler les deux faits dramatiques survenus cette année à savoir le décès de M. Jonathan BARRATO à Aywaille et de Patrick GAUDY dans le Hainaut.

Nos jeunes cyclistes amateurs ou professionnels n'ont d'autre choix aujourd'hui pour s'entraîner que de fréquenter les voiries empruntées par d'autres véhicules lourds et légers. A l'heure actuelle, nous ne disposons pas de sites clos et sécurisés où les cyclistes pourraient s'entraîner. Clubs cyclistes, sportifs, parents déplorent cette réalité.

Cependant, des mesures pourraient être prises pour tenter d'offrir à nos cyclistes une plus grande sécurité lors de leurs entraînements.

Durant cet été, j'ai pu visiter avec M. DODRIMONT, le Député-Bourgmestre d'Aywaille, le site du Barrage de la Gileppe qui a permis la création d'un lac ceinturé par une route empruntée par cyclistes et promeneurs sans circulation automobile, excepté les véhicules de service.

Suite à cette visite de terrain, M. DODRIMONT a interpellé le Ministre des Sports sur l'idée de créer un circuit permanent là-bas. Le Ministre René COLLIN a qualifié cette idée, je cite : « d'attrayante ». Il a par ailleurs déclaré vouloir apporter son soutien de principe à ce projet prometteur. Il s'est dit à la disposition des différents intervenants dont la Province qui fait partie de l'ASBL Complexe touristique de la Gileppe et environs. Le Ministre a enfin estimé que ce projet a davantage de chances de se concrétiser par rapport à d'autres projets déjà débattus.

Vu l'intérêt porté par le Ministre en charge des Sports, vu l'implication de l'autorité provinciale, je pense notamment à ses efforts en matière de promotion et de soutien du cyclisme ou encore ses actions en matière de tourisme, la Province et plus particulièrement les Députés provinciaux en charge des Sports et du Tourisme entendent-ils soutenir ce projet, prendre des contacts nécessaires avec le Ministre des Sports, auriez-vous la volonté d'examiner ce projet de création de circuit permanent autour du barrage de la Gileppe. Cette initiative permettra non seulement d'offrir aux cyclistes amateurs comme professionnels, un endroit sécurisé pour leurs entraînements ou les promenades pour les parents. Elle entraîne également d'autres initiatives touristiques comme la découverte des lieux, des chemins de remembrements etc.

Quelle est la volonté de l'autorité provinciale face à l'idée de ce projet ? Quelle suite concrète, comptez-vous y donner ?

Exploiter cette piste de réflexion me paraît aujourd'hui indispensable eu égard aux derniers faits dramatiques ou encore à la baisse du nombre de pratiquants.

Je rappelle aussi qu'au niveau technique du parcours de la Gileppe, il manque à plus ou moins 3 kilomètres pour faire la jonction et on pourrait posséder un parcours de 17 kilomètres fermés et quand on parle de route, ce serait plutôt version Ravel, une route légère donc qui suffirait à faire la jonction du parcours et on pourrait y coupler aussi des randonnées piétonnes et VTT et on aurait un site exceptionnel.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2015

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. La parole est à Mme Vinciane PIRMOLIN.

Mme Vinciane PIRMOLIN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame et Messieurs les Députés.

J'interviendrai sur deux problématiques bien différentes mais qui ont pour objectif commun d'améliorer le bien-être.

En effet, la première est relative au bien-être animal.

Suite à la 6^{ème} réforme de l'Etat, la Wallonie est compétente en matière de bien-être animal depuis le 1er juillet 2014.

Le Gouvernement wallon et son Ministre en charge du bien-être animal ont déterminé des axes prioritaires en la matière comme : sensibiliser la population à la question du bien-être animal et de la maltraitance envers les animaux, limiter les expériences sur animaux au strict nécessaire, renforcer les sanctions et le suivi pour les faits intentionnels de maltraitance animale...

Parallèlement de nombreuses villes et communes sont déjà sensibilisées à cette problématique, certaines d'entre elles ayant déjà un membre du Collège communal en charge de cette compétence ou disposant de plan d'actions dans cette matière, telles qu'Awans, Aywaille, Saint-Georges ou encore Baelen...

Au niveau provincial, la Province du Limbourg est déjà engagée dans cette politique et lance régulièrement des campagnes d'informations, des actions...

La Province de Liège ne devrait-elle pas également s'intéresser à cette matière, importante non seulement en termes de bien être sensu stricto pour les animaux, mais également en termes de sécurité, d'hygiène ou de santé... ?

Dès lors, le groupe cdH – CSP vous propose : qu'un membre du Collège prenne en charge la compétence du bien-être animal. Nous ne nous permettrons évidemment pas d'aller jusqu'à vous suggérer le nom d'un membre du Collège, même si nous avons, bien entendu, notre idée sur la question ! Que la Province, en concertation avec la Wallonie et son Ministre en charge de cette matière, réfléchisse et détermine des actions à mener, en partenariat ou non avec les communes. Nous pensons, à titre d'exemples, à la promotion d'un élevage de qualité en Wallonie, à la réglementation relative aux poneys et chevaux de foire...

Nous sommes convaincus, qu'au travers de cette matière, la Province de Liège peut étendre son champ d'action et trouvera de nombreuses possibilités de s'illustrer, de nouveau, en tant qu'amie des communes !

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2015

La deuxième intervention s'adressera plus spécifiquement à Mme la Députée du Collège et comporte deux points relatifs à la politique d'aide et de soutien aux personnes.

Le premier point concerne l'adoption.

On entend souvent dire qu'adopter ou même accueillir un enfant pour une durée limitée s'apparente souvent à un réel « parcours du combattant ». Lorsque vous discutez avec des personnes qui ont adopté ou accueilli un enfant, celles-ci vous le confirment.

Lorsque vous approfondissez encore la discussion, au-delà des témoignages personnels et des anecdotes, apparaît un manque d'informations et d'aide aux parents.

En effet, si les autorités officielles remplissent leur rôle, si les associations d'adoption accompagnent les parents candidats à adopter un enfant... il n'existe toutefois pas un service qui épaulé les parents tout au long de leur parcours de l'idée d'adopter au jour où l'enfant arrive dans le foyer. Ne fut-ce, vous me pardonnerez l'expression mais je la reprends telle quelle de parents qui ont adopté, qu'un service qui « aide à s'y retrouver dans les différents organismes d'adoption agréés ».

Comme vous nous l'avez indiqué à de multiples reprises, la Province de Liège mène depuis toujours une politique active d'aide et de soutien en faveur des citoyens.

Le groupe cdH – CSP vous propose, dans la continuité de cette politique, de mettre en place, au sein du Département des Affaires sociales et de son service « parentalité », une cellule d'aide et de soutien aux parents pour l'adoption d'enfants mais également pour les familles qui souhaitent accueillir un enfant pour une durée déterminée.

Le deuxième point de cette intervention est dans la continuité de cette politique d'aide et de soutien en faveur des citoyens.

En effet, le 17 octobre était la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté.

La pauvreté augmente de façon inquiétante au sein de notre société et les associations d'aide aux personnes en détresse sont de plus en plus sollicitées et de plus en plus régulièrement.

Les indicateurs sont malheureusement au rouge et les prévisions économiques et sociales ne laissent pas entrevoir une amélioration de la situation, que du contraire.

De nombreux organismes, citoyens et associations se mobilisent en permanence dans cette lutte contre la pauvreté et travaillent à réduire ces inégalités.

Ces 16 et 17 octobre, ont été des journées d'actions concrètes dans cette lutte contre la pauvreté.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2015

Madame la Députée, nous savons que vous êtes sensibles à ce combat et que la politique que vous menez va dans ce sens. Nous pensons toutefois que la Province de Liège peut encore aller plus loin et encore amplifier sa politique d'aide et de soutien en faveur de citoyens en augmentant son aide aux associations qui travaillent sur le terrain au quotidien.

Dès lors, le groupe cdH-CSP propose l'inscription d'un amendement budgétaire relatif à l'aide aux personnes en détresse. Il s'agit de l'article budgétaire 849/640634 intitulé « subventions aux organismes privés d'aide aux personnes en détresse » et demandons qu'il soit porté à 100.000€.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Conseillère provinciale. La parole est maintenant à Mme FRESON qui sera suivie par Mme Anne MARENNE-LOISEAU.

Mme Isabelle FRESON, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame et Messieurs les Députés, Chers Collègues.

Depuis quelques années déjà, nous avons pris l'habitude d'entendre, lors de chacune des sessions budgétaires d'octobre, notre collègue André Denis intervenir en faveur de la suppression de la taxe provinciale concernant la chasse.

Aujourd'hui, c'est bien évidemment en tant que conseillère provinciale que je souhaite intervenir mais également avec mon autre casquette, celle de chasseresse.

Année après année, je n'ai pu que partager la démarche de mon collègue.

La chasse est considérée par bon nombre d'entre nous comme un sport, je dirais même et plutôt, comme une passion. Alors, si tel est un fait admis, pourquoi une personne pratiquant sa passion telle que l'art du vélo ou l'art du ballon ou encore, l'art du tennis de table... bref, tout art sportif, se voit-elle encouragée ou même soutenue via quelques subventions, alors que le chasseur, lui, ne reçoit rien mais doit, au contraire, payer une taxe pour pouvoir exercer sa passion. N'y a-t-il pas là une certaine forme d'injustice, voire même de discrimination ? Je le pense.

Alors, puisque cette taxe semble être acceptée et considérée comme normale par tous, à l'exception des chasseurs, pourquoi ne pas prendre quelques mesures qui arrangeraient tout le monde. Vous savez, une sorte de compromis à la belge... mais à la sauce Liégeoise.

Pour ce faire, je vous livre ici quelques idées, quelques réflexions.

Pour ceux qui l'ignorent, la période de la chasse s'étend du 1^{er} octobre au 31 décembre. Soit 3 mois.

Mais pourquoi chasse-t-on ?

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2015

Il est peut-être bon de rappeler que la chasse est utile et nécessaire pour la bonne gestion de nos forêts. Il ne reste que peu de prédateurs dans nos contrées. Alors si l'on veut éviter les dégâts causés par nos gibiers, il faut maîtriser leurs populations.

Qui d'entre nous aimerait voir son jardin retourné par une compagnie de sangliers ? Qui d'entre nous apprécierait voir ses jeunes plantations d'arbustes grignotées par des chevreuils ? Personne.

La maîtrise des populations est également importante en vue d'éviter l'apparition de maladies mortelles mais également très cruelles.

Parmi celles-ci, la strongylose pulmonaire ou la strongylose gastro-intestinale chez le chevreuil. Cette maladie consiste en la présence de vers adultes dans la trachée et les bronches provoquant bien souvent la mort lente et douloureuse par étouffement, ou la présence de larves dans le tube digestif provoquant des diarrhées affaiblissant fortement le chevreuil et parfois, souvent, mortelles aussi.

Autant vous dire que les chevreuils malades souffrent terriblement.

Ce ne sont là que 2 maladies du chevreuil mais il en existe bien d'autres et ce, pour chacune des espèces en surpopulation.

Si je vous parle de cela, ce n'est certes pas pour vous attendrir mais pour vous faire prendre conscience de l'importance de la chasse. La chasse n'est pas juste un sport ou une passion, elle a son utilité. Pour l'homme et pour l'animal.

Je me souviens d'un discours de Jean-Michel Javaux lors de la Journée de la chasse, il y a de cela quelques années, où il disait qu'il ne connaissait pas plus amoureux de la nature que le chasseur. Et c'est vrai !

Un chasseur passe des heures et des heures dans les bois pour observer le gibier. Il en prend soin. Il le regarde évoluer allant même jusqu'à attribuer des noms à certains individus... La loi nous impose d'en tirer un certain nombre par an. Un plan de tir comme on dit. Cela a pour but non seulement de maîtriser les populations mais de protéger nos forêts et nos villages et nos agriculteurs aussi.

Alors tout comme disaient les Inconnus, il y a le bon et le mauvais chasseur.

Le mauvais chasseur, il voit quelque chose qui bouge et il tire.

Le bon chasseur, lui, c'est différent, il voit quelque chose qui bouge et, il tire.

Oui, certes mais auparavant, le bon chasseur se sera préparé avant même que la saison de chasse ne débute. Et lorsqu'il sera enfin en action de chasse, il verra quelque chose qui bouge, il identifiera son gibier, il veillera à agir en toute sécurité et il tirera le gibier d'une balle propre et sans souffrance.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2015

J'en viens donc, et enfin, aux quelques idées que je voudrais vous proposer.

Pour qu'un chasseur soit un bon chasseur, il est primordial qu'il puisse se préparer. Comment ? En veillant à l'entretien et au bon fonctionnement de son arme ; En s'entraînant à tirer en conditions réelles ou proches du réel ; En se tenant à jour de la législation en vigueur.

Mais comment ?

Pour pouvoir chasser, il faut, entre autre, obtenir son permis. Pour cela, il faut passer un examen qui a lieu une seule fois par an et qui est composé de 4 épreuves.

Un examen théorique, une épreuve pratique de mise en circonstances, une épreuve portant sur la connaissance et la manipulation des armes et un examen de tir avec balles et avec plombs. Si vous échoué au théorique, l'aventure s'arrête là. Il vous faudra attendre un an avant de pouvoir vous représenter. Une fois votre théorique en poche, vous pourrez poursuivre votre examen pratique. Si vous échouez, là encore vous devrez attendre l'année suivante pour recommencer la procédure au début, théorique et pratique.

Autant vous dire que ce n'est pas facile et que le taux de réussite n'est pas de 99%. Et même votre permis en poche, cela ne fait pas de vous un « bon chasseur ».

L'idée serait dès lors de proposer, en collaboration avec les associations et les conseils cynégétiques de la province de Liège, de mettre en place différentes actions permettant aux nouveaux chasseurs d'acquérir un peu d'expérience. Et surtout, d'acquérir les bons réflexes. N'oublions pas que nous manipulons des armes. Même en ne commettant aucune faute, l'accident reste possible. Une balle tirée peut avoir une portée d'1 kilomètre sans obstacle... Elle peut ricocher aussi.

Le gibier se trouve souvent à une certaine distance, il est rarement à l'arrêt et bien positionné... quelques millimètres dans votre lunette représentent parfois quelques mètres à distance. Autant vous dire, qu'il est plus facile de tirer à côté, que mettre une balle propre et mortelle.

L'idée serait dès lors d'organiser en dehors de la période de chasse des sessions de tirs accompagnés. Chaque chasseur, nouveau ou non, pourrait venir s'entraîner avec son arme dans un stand disposant d'un cinéma de chasse. Un moniteur-accompagnateur pourrait l'observer et ainsi le corriger tout en lui rappelant les règles de sécurité, les gestes à faire ou à ne pas faire. Le chasseur pourrait ainsi acquérir les bons réflexes ou corriger ses mauvaises habitudes.

Une autre idée serait d'inciter les chasseurs au respect de leur arme. J'entends par là l'entretien adéquat de leur arme. Un bon chasseur fera vérifier son arme chez son armurier avant le début de la saison de chasse. Ensuite, il nettoiera son arme après chaque journée de chasse. Il la sèchera et l'huilera. Il veillera à ce qu'elle ne tombe pas ou qu'elle ne reçoive aucun coup. Cela peut sembler évident mais beaucoup d'anciens chasseurs n'ont pas cette habitude. Or une arme abimée et non ajustée tire mal ou s'enraye, voir explose. Essayons de limiter les accidents. La Province pourrait dès lors les encourager à se rendre au minimum une fois par an chez un armurier.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2015

Ensuite, il serait, je pense, important d'informer chaque chasseur liégeois et de manière annuelle, toujours en collaboration avec les associations concernées, des changements ou nouveautés en la matière, des nouveaux décrets entrés en vigueur. Exemples : telle action n'est plus autorisée à partir de telle date ou le transport d'une arme de chasse doit remplir telles conditions, tel calibre est ou non autorisé en Belgique. Le port d'un vêtement fluo est-il obligatoire et si oui, où ? Beaucoup de chasseurs aiment partager leur passion avec des amis étrangers, que doivent-ils absolument faire pour les accueillir ou pour se rendre chez leurs amis ? Et puis surtout, rappeler l'importance des affiches apposées visiblement à l'entrée de chaque chemin menant dans un bois où va avoir lieu une action de chasse, les promeneurs sont souvent distraits ou ne prêtent pas attention aux risques qu'ils prennent malgré l'interdiction.

Voilà quelques sujets qu'il est enfin utile de rappeler.

Je pense très sincèrement que l'argent que cette taxe rapporte à la Province pourrait judicieusement être utilisé pour la sécurité de tous, chasseur ou non.

Le chasseur se verrait ainsi soutenu et encouragé dans ses capacités d'amélioration de tirs propres et d'information. Il verrait ainsi l'utilité de sa contribution provinciale.

Nous avons la chance d'avoir de belles forêts dans lesquelles nous aimons nous retrouver. Protégeons-les et évitons de prendre des risques.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Je donne à parole maintenant à Mme MARENNE-LOISEAU qui sera suivie par M. LOMBA. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Anne MARENNE-LOISEAU, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

L'institut de Santé publique, l'ISP, réalise depuis plus de 15 ans une grande enquête sur la santé des Belges. Elle interroge à chaque fois plus de 10.000 personnes en Belgique et sa dernière étude date de 2013. Les personnes, base volontaire, de tout âge et de tout milieu, sont interviewées par des enquêteurs et répondent également à un auto-questionnaire.

Les thèmes abordés sont l'état de santé, le comportement vis-à-vis de la consommation de tabac, drogues, alcool, la pratique régulière de sport, la nutrition, le recours aux soins de santé, la prévention : vaccins, dépistages, l'environnement physique et social, le niveau d'éducation en autres.

La Province du Luxembourg a demandé pour l'enquête 2013 qu'un nombre plus élevé de personnes soient interrogées afin de mieux pouvoir cibler prévention et action sur le territoire de leur province.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2015

Ne serait-il pas opportun que la Province de Liège fasse elle aussi cette demande et d'y intégrer une demande spécifique supplémentaire pour la Communauté germanophone ? Pour la dernière enquête, seules 306 personnes de la Communauté germanophone ont été reprises dans les résultats finaux de l'enquête. Difficile avec un si petit nombre de tirer des conclusions et de développer la prévention et la promotion de la Santé.

La Province de Liège pourrait profiter de cette opportunité et développer encore mieux ses services à la population et aux communes.

A ce titre, nous demandons une inscription budgétaire d'un euro provisionnel à charge du budget Santé.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. M. LOMBA qui sera suivi par Mme MONVILLE.

M. Eric LOMBA, Conseiller provincial (à la tribune). – Chers Collègues, nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer parfois de regretter ici même l'injonction de la Wallonie aux Provinces d'abandonner les politiques du logement et particulier celles dévolues aux agences immobilières sociales ou l'implication de notre Province était loin d'être négligeable.

La Province, regrettant donc cette décision unilatérale de la Wallonie, qui n'a pas prévu d'alternative pour le financement a pu, voulu, su maintenir son intervention financière jusqu'à l'année dernière.

Nous avons cependant bien compris que nous étions dans un moment d'exception, un entre deux en quelque sorte.

Aujourd'hui, il semble que la dimension supracommunale de cette démarche pourrait être reconnue.

Responsable d'une AIS regroupant pas moins de 14 Communes, je peux vous confirmer que son action ne pourrait être menée avec la même efficience par les communes seules.

Dans le même esprit, nous souhaitons renforcer les synergies avec les sociétés de logement de services publics, c'est déjà le cas de l'AIS de Huy et environs et de Meuse-Condroz Logement, persuadés que comme dans beaucoup de domaines et la supracommunalité en fait partie, la coopération fait la force.

Une démarche en ce sens pourrait-elle être entreprise par la Conférence des élus de Huy-Waremme et pouvez-vous me dire quelles sont les intentions de la Province de Liège et / ou de Liège Europe Métropole dans cette problématique des AIS ?

Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2015

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Conseiller. Mme MONVILLE qui sera suivie par M. André GERARD.

Mme Marie MONVILLE, Conseillère provinciale (à la tribune). – Merci M. le Président. M. le Président, Mme et MM. les Députés, Mme la Directrice générale, Chers Collègues.

Ma première intervention concerne l'enseignement provincial.

Le Département Enseignement de la Province annonce qu'il va encore augmenter, en intensité et en diversité, son action en 2016. Pourriez-vous nous préciser les projets envisagés en ce qui concerne les préoccupations suivantes.

Le jeune en construction se retrouve souvent en difficulté lorsqu'il s'agit de faire « les bons choix ». Entre la formation qui pourrait lui correspondre et l'éventail des métiers dits d'avenir, il n'est pas aisé de se positionner.

Quels dispositifs la Province envisage-t-elle pour d'une part favoriser la bonne orientation professionnelle et d'autre part garantir l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins du monde socio-économique ?

Au cours des dernières décennies, nous avons pu assister à une modification en profondeur des conditions d'apprentissage. Le professeur est devenu un accompagnateur de savoir et l'apprenant est considéré comme le moteur de l'entreprise.

L'élève, au centre du dispositif, est souvent pointé pour son manque de motivation. Quant à l'enseignant, il se voit supplanté par les moyens de savoir accessibles à tous. Il ne dispose plus spontanément de sa légitimité à occuper une place différente voire hiérarchique.

Comment la structure scolaire parvient-elle à prendre en compte, dans son organisation, ces aspects ?

Depuis septembre 2015, les élèves pour lesquels une dispense de cours de morale non confessionnelle ou de religion a été sollicitée - disposent d'un encadrement pédagogique alternatif. En commission, nous avons pu découvrir différents supports pédagogiques utilisés dans ce cadre. Nous proposons que ceux-ci englobent une autre dimension : la sensibilisation à la création artistique comme moyen d'expression.

Certaines formations d'enseignement supérieur proposées par la Province sont aujourd'hui organisées en co-diplomation avec des établissements d'autres réseaux. Après quelques exercices, pouvez-vous nous préciser : Quelles sont les forces et difficultés à relever de cette expérience ? Quels sont les points à améliorer ?

Enfin, la connaissance du français est un facteur essentiel d'intégration pour les réfugiés accueillis sur notre territoire. La mise en place de modules pour favoriser son apprentissage au sein de notre enseignement de promotion sociale nous paraît utile. Nous déposons à cet effet un amendement budgétaire de 1 €.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2015

Enfin, le groupe provincial cdH-CSP aimerait avoir un écho du devenir de nos anciens étudiants au sortir de leur formation. Dispose-t-on de statistiques concernant les débouchés des filières techniques, professionnelles et supérieures ?

Ma seconde intervention concerne le centre médical hélicoptéré de Bra-Sur-Lienne.

Nous avons à plusieurs reprises évoqué ce centre à la tribune, cet outil cher aux citoyens des zones rurales qui fait de l'urgence médicale sa priorité. Chacun mesure l'impact de son action à travers l'expérience d'un proche ou d'un voisin dont la vie aurait basculé sans l'intervention de ce service.

En octobre 2014, nous vous sensibilisions déjà à la réalité de cette ASBL en vous demandant un soutien aux investissements et à la démarche de reconnaissance initiée auprès du fédéral.

Mme la Députée, nous vous savons attentive à ce dossier, comme en atteste votre récente visite sur le terrain. Nous avons entendu votre déclaration d'intention mais nous attendons toujours les actes.

Aujourd'hui, la situation du CMH reste inchangée. L'intervention publique se cantonne à hauteur de 6% des dépenses pour un service jouant pourtant un rôle de santé publique. Le subside provincial se maintient à 52.000 euros alors que les coûts d'intervention vont croissant. C'est la solidarité des affiliés qui permet à cette association de tenir.

Pour 2016, ce centre doit trouver une manne providentielle de 100.000 € afin de financer l'achat d'un nouveau véhicule SMUR routier, l'actuel ne répondant plus suffisamment aux besoins des équipes d'intervention. La valeur de ce véhicule est estimée à 50.000 € - son équipement technologique à 20.000 € et les accessoires nécessaires à la prise en charge optimale des patients à 30.000 €.

La Province doit s'engager davantage auprès de cette association. Le groupe cdH-CSP soutiendra toute modification budgétaire que vous initierez dans ce sens... Dans l'optique d'un soutien aux investissements, nous déposons un amendement budgétaire visant à porter le subside provincial à 100.000 euros.

Enfin, ma dernière intervention concerne l'Espace Belvaux.

A l'examen du budget 2016, nous constatons que l'Espace Belvaux à Grivegnée engendre des recettes de 115.520 euros pour des dépenses de 820.210 euros en frais de fonctionnement donc hors emprunts ; soit des dépenses 7 x plus élevées que les recettes.

Ce constat nous amène à vous interroger sur les services justifiant un tel rapport.

Aussi, ne serait-il pas opportun d'envisager un éventuel transfert vers la Ville de Liège sous la forme d'une fusion avec l'auberge de Jeunesse ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2015

M. LE PRESIDENT. – Merci Mme la Conseillère. M. GERARD qui sera suivi par M. ERLER.

M. André GERARD, Conseiller provincial (à la tribune). – Merci M. le Président.

Je vais vous parler des fermes pédagogiques d'abord.

M. le Député, à l'article 620/64009, nous pouvons constater un subside de 15000€ aux fermes pédagogiques.

Si nous sommes évidemment sensibles à ce domaine d'activités, on peut s'étonner que la Province fasse de la discrimination lorsqu'il est question de pédagogie et de sensibilisation.

Lors d'une précédente commission, M. le Député MEUREAU, en charge de l'agriculture à l'époque, avait laissé entendre que cela n'était qu'une erreur d'écriture ou d'appellation. Malheureusement, elle persiste.

Les fermes d'animation font autant si on plus de la sensibilisation sur le monde du vivant et sur les animaux de la ferme au sens large.

Je vous propose, en augmentant de manière substantielle les moyens, soit de changer l'intitulé et d'y inclure les fermes pédagogiques soit d'inscrire une somme égale à destination de ces dernières.

S'il est vrai que certaines existent déjà, d'autres à destination des personnes handicapées ne parviennent pas à se créer par manque de soutien.

Le deuxième amendement concerne les fêtes forestières.

M. le Député. À la lecture du budget, on ne retrouve pas de soutien aux fêtes forestières ainsi exprimé. Final du championnat de Belgique du bucheronnage, j'ai déjà proposé au collège de l'inclure dans les grands événements soutenus par notre Province.

Au lieu de cela, il tend à disparaître, noyé dans une masse d'activités diverses. 2014 octroyait un soutien à hauteur de 7500€ et rien en 2015 ce qui semblait se justifier par le fait que la grosse organisation se déroule les années « paires ».

2016 devrait voir une nouvelle fois les fêtes forestières pas très loin de chez vous puisqu'elles se dérouleront à Malmedy ; vous ne pouvez l'avoir oublié.

Ne pas soutenir les fêtes forestières, il est vrai originaires de Francorchamps, c'est un double message. Le premier induirait l'idée d'un désintérêt total ou partiel de la Province pour la filière bois et ses activités ce qui, je l'espère, n'est pas le cas. Le second serait un signe fort à d'autres organisateurs que la voie leur est ouverte pour cette activité qu'ils convoitent parfois depuis si longtemps.

Nous vous proposons de réaffirmer clairement votre attachement aux actions de sensibilisation des métiers du bois en réalimentant l'article 762/640439 à la hauteur des 7.500€.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2015

Troisième amendement, toujours pour vous M. le Député. Soutien aux amis de la terre. Vous êtes gâtés aujourd'hui.

Une politique dans le domaine de l'agriculture qui est parfois surprenante mais surtout qui manque d'affirmer dans la clarté les axes qui vont guider la politique suivie.

Si les inscriptions comptables souhaitent des simplifications, si vous continuez nous n'aurons bientôt plus comme budget que deux chiffres, les rentrées et les sorties globalisées.

Pour ce qui est des amendements, je vous aurais bien parlé des blaireaux qui continuent à sévir sur le territoire de la province de Liège mais vous semblez marquer plus d'intérêt aux castors.

Dans le budget, si on reprend les intitulés d'articles stipulant les actions qui seront soutenues, on y retrouve des concours, des expos, même Agricharme disparaît clairement de la liste.

On peut voir le soutien à la ligue provinciale du coin de terre et des jardins populaires mais pourquoi ne pas affirmer clairement le soutien aux amis de la terre pour leur action contre la rouille grillagée ? Lutte dans laquelle les services provinciaux ont été invités à être présents dès le début et que vous semblez ne pas apprécier son action à sa juste valeur en ce domaine.

Nous vous invitons donc à affirmer votre volonté de soutenir jusqu'au bout votre partenaire dans cette lutte et inscrire à un nouvel article 622/640418 intitulé « Subside aux amis de la terre pour la lutte contre la rouille grillagée ».

Mme le Député.

Inutile de revenir ici sur le dépistage mobile, vous avez pris la bonne décision en y mettant un terme afin de réfléchir les meilleures orientations en ce domaine. Nous y reviendrons de toute façon de manière plus précise, j'en suis certain. Cela ne signifie pas pour autant que toutes les orientations prises reçoivent autant d'adhésion.

À l'article 834/640626, nous pouvons prendre connaissance d'une dépense engagée en 2014 à hauteur de près de 288.000 € pour la téléphonie et la télévigilance. La somme prévue pour 2016 est de 400.000€. Qu'est-ce qui pourrait vous faire penser une augmentation de plus de 30% des dépenses à cet article par rapport au réalisé de 2014 ?

Nous vous proposons de redéfinir quelque peu l'orientation de ces moyens qui semblent surévalués.

Il y a quelques temps, une formation axée spécifiquement sur la problématique de la maltraitance de la petite enfance a été organisée ; nous pouvons constater malheureusement que les personnes âgées se trouvent parfois également dans la même situation, c'est ce qui justifie le lien avec cet article.

Une formation à destination des aides familiales, avait vu le jour dans le cadre du CIPREA.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2015

Un partenariat entre la Province et le secteur public de l'aide à la Jeunesse. Cette formation qui se devait récurrente a dû être abandonnée pour des raisons financières malgré l'intérêt qu'elle avait suscité chez les participants.

Entre 400.000€ et les sommes engagées précédemment, nous pouvons tout en conservant une marge suffisante, orienter ne serait-ce que 50.000€ et ainsi remettre sur pied une formation pour les professionnels du terrain en ce domaine.

Nous vous proposons d'inscrire un nouvel article 844/640632 intitulé « Action en faveur de la lutte contre la maltraitance de la petite enfance » à hauteur de 50.000€.

Dernier et je cède la parole après.

M. le Député.

Lors de visites dans les écoles organisant une section hôtelière, il nous a été présenté les travaux et les réflexions dans le cadre d'utilisation de produits bio et de filières courtes. Des documents de sensibilisation sur les fruits et légumes de saison.

Nous pouvons donc affirmer à ce stade que nos étudiants, en ces sections, ont reçu une formation et sont sensibilisés en ce domaine.

Mais qu'en est-il des autres, des autres étudiants, bien sûr ? N'est-il pas urgent de les impliquer également et de les sensibiliser également à cette problématique ?

Le moment privilégié est bien entendu le moment des repas. Nous vous proposons d'orienter de manière volontariste l'ensemble des cantines scolaires vers les produits locaux et de saison.

Nous vous proposons d'inscrire un article budgétaire spécifique aux actions de sensibilisation en ce domaine et de l'alimenter de manière réaliste.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. GERARD. La parole est à M. ERLER qui sera suivi par M. JADOT.

M. Pierre ERLER, Conseiller provincial (à la tribune). – Merci M. le Président. Chers collègues.

Nous cherchons tous à amplifier ou à mieux faire connaître les actions de notre province. Nous sommes toujours à l'affût d'un partenariat ou d'une aide pour faire aboutir nos dossiers. C'est particulièrement important à une époque où certains n'hésitent pas à remettre en cause l'existence même de notre institution.

C'est pourquoi, je souhaite attirer votre attention aujourd'hui sur le rapport annuel de la Fondation Roi Baudouin, publié l'été dernier.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2015

Active, vous le savez sans doute, dans de nombreux domaines comme l'environnement, le social, le patrimoine et la culture ... elle publie même un cahier spécifique à la Province de Liège qui reprend les aides et autres fonds disponibles dans une série de domaines.

Je citerai à titre d'exemples : le Fonds Pink Ribbon qui vise à informer le public sur tous les aspects du cancer du sein et mener une étude sur le traitement optimal et la qualité de vie des patients ; le Fonds David-Constant qui soutient des projets très variés à Liège, allant de la promotion de la recherche et des études de droit à l'ULg à la protection et la valorisation du Patrimoine liégeois ; le Fonds Prince Philippe qui organise des échanges entre les écoles des différentes communautés du pays et ce tant pour l'enseignement général que technique et professionnel ; le même Fonds Prince Philippe encourage également les échanges et collaborations entre les étudiants, les enseignants ou les institutions des 3 communautés. La Haute Ecole de la Province a d'ailleurs bénéficié d'une aide de ce Fonds en 2014 dans le cadre d'un échange avec la Haute Ecole de Gand.

Ce propos m'amène à 2 questions et 2 suggestions.

Les questions d'abord : quels sont les projets provinciaux qui ont bénéficié d'aide de la Fondation Roi Baudouin en 2015 et deuxième question : pour quels projets provinciaux une aide de la Fondation Roi Baudouin sera-t-elle sollicitée en 2016 ?

Et enfin deux suggestions : au vu de ce qui est proposé pour notre région par la Fondation, il serait opportun que nos services vérifient systématiquement si un Fonds ne peut pas être activé afin d'obtenir une aide dans les dossiers qu'ils traitent et dernière suggestion, une campagne d'information serait bienvenue afin d'informer nos concitoyens des aides concrètes que propose la Fondation Roi Baudouin.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Conseiller. La parole est à M. JADOT qui sera suivi par M. CLOSE-LECOQ.

M. Jean-Claude JADOT, Conseiller provincial (à la tribune). - Monsieur le Président, Madame, Messieurs des Députés provinciaux, Madame la Directrice générale, Chers Collègues.

A l'heure d'examiner le budget provincial, j'entends quelques collègues qui sollicitent le Collège provincial afin de modifier un article par le biais d'un amendement par-ci par-là.

Certes, il faut des moyens budgétaires si l'on veut mener une politique spécifique dans un domaine particulier.

Hier, j'ai même entendu en matière d'agriculture, que l'on devait exonérer certains agriculteurs en difficulté du paiement d'analyses agricoles.

Je dois vous avouer que cela m'a fait sourire. Je suis tous les jours en contact avec nos exploitants agricoles et je peux vous assurer que trouver des critères objectifs pour déterminer celui qui est en difficulté risque d'être amusant.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2015

Car suivant que l'on soit issu d'une région herbagère, on dira les producteurs de lait, si on est originaire de Hesbaye, on dira les céréaliers et on entendra hurler les Condruziens qui nous diront que l'élevage bovin n'est pas florissant pour le moment.

Et bien entendu, ce qui est vrai aujourd'hui risque de ne plus l'être demain puisque le principal problème de l'agriculture de nos jours est la volatilité des prix.

Je ne suis pas contre une diminution des prix demandés pour les analyses agricoles mais, de grâce, que celle-ci soit établie de façon réaliste et linéaire pour l'ensemble des agriculteurs. Et ce, tout en sachant que lorsque tout est gratuit, on risque de rencontrer beaucoup d'abus.

Non, nous pouvons faire beaucoup mieux avec les Services Agricoles de qualité dont nous disposons au sein de notre Province.

En effet, le défi actuel des jeunes fermiers est de produire le mieux possible au moindre coût, tout en respectant au maximum notre environnement.

Pour aider les agriculteurs à arriver à cet objectif, nous avons la chance d'avoir à notre disposition différents services qui sont précieux et qui pourraient l'être encore davantage s'ils étaient mieux connus, voire mieux utilisés.

La Ferme de Jevoumont. Arrêtons de produire un maximum de lait à un coût exorbitant mais essayons plutôt de trouver le juste milieu pour une production correcte au moindre coût.

L'ASBL Vegemar qui réalise de multiples essais en culture, en fourrage. Pourquoi ne pas diversifier ses activités vers le bio par exemple, tout en restant dans les domaines qui concernent la majorité de nos agriculteurs. Il est en effet inutile de s'orienter vers les niches qui ne seront jamais que marginale au regard de la rentabilité globale d'une ferme.

L'ASBL Promogest. Elle a lancé, il y a quelques années, la promotion des circuits courts. Ceux-ci doivent encore être mieux valorisés par il s'agit là d'un réel créneau avec un potentiel porteur vis-à-vis des consommateurs que nous sommes.

L'ASBL Promogest également qui, par le biais des compatibilités de gestion réalisées, doit donner des indications claires pour améliorer la situation financière des exploitations.

Communiquons mieux, faisons connaître nos Services, nos compétences, notre expérience.

C'est, j'espère, notamment sur cette base que j'ai vu avec plaisir la création d'un nouvel article budgétaire visant à encourager les travaux, activités et les manifestations agricoles.

Pouvez-vous, Monsieur le Député, nous développer l'action que vous allez mener avec cette inscription budgétaire ?

Je vous remercie de votre attention.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2015

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Conseiller. La parole est à M. CLOSE-LECOCQ qui sera suivi par Mme SOHET.

M. Jean-François CLOSE-LECOCQ, Conseiller provincial (à la tribune). – Merci M. le Président. MM. les Députés, Mme la Députée, Chers Collègues.

Dans le cadre de la discussion relative au budget, j'ai quelques interventions, trois points où à la lecture de ce dernier, il me manque quelques informations relatives aux engagements de la Province pour le budget 2016 et principalement dans le cadre des compétences de M. MOTTARD.

Premièrement. Comme nous l'avons voté en séance hier, l'activité Fieris Féeries de Seraing, élément d'animation en plein développement pour sa deuxième année, a obtenu un subside complémentaire de la Province suite à la non-attribution d'un subside de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En budget initial 2015, vous aviez prévu un subside de 20.000 euros et le Conseil a accepté d'allonger cette année un supplément suite à l'absence de subside.

En troisième Commission, M. le Député précisait d'ailleurs toute une série d'arguments pour soutenir cette activité s'inscrivant dans les axes développés par le Département Culture de la Province. Je constate hélas à la lecture du budget 2016, sous l'article 762/640533 qu'aucune aide n'a été prévue pour 2016.

Ne serait-il pas prudent, vu l'implication locale et la qualité d'un tel événement lié à un soutien important de la Province, de prévoir un montant sous cet article budgétaire en 2016 ?

Ma deuxième question porte sur une information parue dans la presse la semaine dernière à l'initiative du Théâtre du Trocadéro situé rue Lulay des Fevres à Liège, qui annonçait dans la presse locale et en invité de RTC, notre télévision liégeoise locale, son centenaire et sa renaissance via la présentation de sa nouvelle saison avec un spectacle intitulé à juste titre, « Renai...100...ce ». Ce titre prend tout son sens en cette année anniversaire, à savoir le centenaire du Trocadéro mais aussi après quelques tumultes financiers.

Cependant, l'annonce de cette bonne nouvelle, pour ce type de spectacle culturel qui attire en région liégeoise mais aussi au-delà, a été un peu ternie par l'écho plus circonstancié venant de sa nouvelle Direction d'une absence de soutien des pouvoirs publics dont la Province.

Ma question est double : avez-vous été sollicité par cette institution pour une aide en 2016 ? Si oui, avez-vous reçu, comme nous le demandons à chaque association culturelle, les documents administratifs et financiers qui nous permettraient l'octroi éventuel d'un subside en 2016 ?

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2015

Enfin, ma troisième question porte sur ce qui peut être considéré comme une nouveauté, en tout cas qui m'a fortement intéressé et agréablement surpris, à savoir que vous alliez tenter l'expérience du Crowdfunding à travers, je vous cite : « Le Département culture va s'adosser à une plate-forme liégeoise « Crowd'In » afin d'encourager les industries créatives ; l'enjeu est multiple : créer de la notoriété autour des projets inscrits, servir d'amplificateur à l'apport provincial, soutenir la plate-forme dans son déploiement ».

L'objectif, dites-vous toujours dans la note de politique générale, est de s'inscrire à titre expérimental dans la dynamique de financement participatif au moyen de projets issus entre autres de « Ça balance » pour la musique et de « Page 1 » pour la BD », fin de citation.

Cependant, on ne peut que se réjouir d'une telle initiative dans le cadre de ces deux filières artistiques mais à la fois dans la note de Politique générale et dans le budget, nous ne trouvons trace des réelles ambitions à la fois artistiques et mais surtout financières attendues dans ce projet de crowdfunding.

Serait-il possible d'apporter quelques éléments concrets, y compris financiers, afin de mesurer la portée de ce nouvel engagement provincial ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Conseiller. Maintenant Mme SOHET qui sera suivie par M. CONTENT.

Mme Vinciane SOHET, Conseillère provinciale (à la tribune). – Merci M. le Président.

M. le Député, la création de la Cellule « Assistance Gazon de Sport » a été décidée par le Collège provincial en sa séance du 28 février 2013.

A l'issue de deux années de fonctionnement, pourriez-vous nous dresser un premier bilan sur ses interventions et les services rendus ?

Une évolution vers l'assistance et les conseils pour les gazons synthétiques est-elle envisagée ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci Mme la Conseillère. M. CONTENT qui sera suivi par M. YERNA.

M. Matthieu CONTENT, Conseiller provincial (à la tribune). – Merci M. le Président. Mme et MM. les Députés, Chers Collègues.

« Réduire les émissions de CO² est l'enjeu majeur de notre siècle. Si nous voulons limiter les risques et garantir l'avenir et le bien-être des générations futures, il est important d'agir aujourd'hui afin de contenir le réchauffement climatique global en-dessous de 2 degrés. Pour rester en dessous de cette limite, les scientifiques estiment que les émissions de gaz à effet de serre doivent être réduites de 40 à 70% entre 2010 et 2050 et disparaître totalement d'ici 2100.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2015

Si nous n'agissons pas, la température augmentera de 4 à 5 degrés d'ici la fin du siècle avec des conséquences catastrophiques et irréversibles ». Alors ce que je viens de lire, c'est l'introduction au Plan Climat de la Province de Liège sur le site web de notre institution.

Donc je cite. Un Plan Climat qui est notamment composé d'une étude de 82 pages disponibles en ligne, pleine de bonnes intentions et surtout proposant 5 axes d'actions intéressants.

Alors, « prix récompensant des travaux de fin d'études contribuant à la lutte globale contre le réchauffement climatique », ça c'est le libellé de l'article 700/640645 du budget 2016 qui nous est présenté et c'est le seul libellé de tout le budget où l'on trouve le mot climat. Il s'agit d'un montant de 250€. On ne trouve pas non plus de libellé concernant l'efficacité énergétique de nos bâtiments, ni concernant la réduction des gaz à effet de serre. Soit dit en passant, malgré le consensus qui semble se dégager de notre assemblée sur les circuits courts, on l'a encore entendu aujourd'hui et hier, ce dont le groupe ECOLO évidemment se réjouit fortement, le mot n'apparaît pourtant pas une seule fois dans le budget.

Les intentions sont donc bonnes lorsqu'on lit le Plan Climat de la Province, quoique toujours pas assez ambitieuse à notre goût. Mais le plus gros problème c'est que ce Plan Climat ne semble pas être traduit sous forme budgétaire. Or c'est le budget de l'institution publique qui traduit ses choix politiques dans les faits.

Force est de constater que ce n'est, budgétairement parlant et donc politiquement parlant, pas le cas pour les politiques provinciales concernant le climat et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Et c'est tellement dommage puisque pourtant des outils existent, des études ont été commandées et je sais également que certains ont été réalisés, comme par exemple la rénovation, au compte goûte, de certains bâtiments provinciaux, l'action des Services agricoles en faveur des circuits courts ou encore les projets BRICKER et RENOWATT. Donc je sais, il y a des choses qui sont faites.

La conférence de Paris se rapproche à grand pas. La Province de Liège doit désormais traduire ses intentions dans des actes et des chiffres et faire en sorte que sa politique climatique soit clairement identifiée et identifiable dans son budget.

Nous voulons un Plan Climat provincial ambitieux qui se traduise par des postes budgétaires clairement identifiés, c'est la raison pour laquelle nous vous proposons une série non exhaustive d'amendements budgétaires organisés autour des 5 axes prioritaires définis dans le Plan Climat de la Province de Liège qui selon nous pourraient constituer la base d'une traduction budgétaire de politiques provinciales en faveur du climat. Ces budgets seraient évidemment strictement réservés aux politiques climatiques de la Province de Liège. Nous vous proposons 5 axes prioritaires donc 5 amendements illustrés par 10 mesures concrètes prises comme exemples mais nous pourrions également intégrer dans ces 5 amendements formant le Plan Climat, des politiques provinciales déjà mises en place mais non identifiées budgétairement comme par exemple le soutien apporté aux circuits courts.

Donc, l'amendement 1, Plan Climat, axe 1 : fédérer les énergies sur le territoire provincial, 1€ provisionnel.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2015

Mesure 1 : création et animation d'une plate-forme web interactive destinée à fédérer les énergies et actions en faveur du climat sur le territoire provincial.

Mesure 2, au sein de ce même amendement : mise en place d'un plan de communication « une Province pour le Climat » invitant tous les acteurs du territoire provincial à se retrousser les manches pour le climat.

Amendement 2, Plan Climat, axe 2 : informer les acteurs publics locaux, les citoyens et les entreprises.

Mesure 3 : création et mise en place d'un bureau provincial proactif d'informations sur les politiques publiques et les actions concrètes en faveur du climat.

Amendement 3, Plan Climat, axe 3 : soutenir les actions déjà mises en place

Mesure 4 : soutenir des projets d'économie circulaire en province de Liège.

Mesure 5 : soutien aux projets publics de réduction d'émission de gaz à effet de serre.

Amendement 4, Plan Climat, axe 4 : montrer l'exemple.

Mesure 6 : création et mise en place d'un plan de rénovation énergétique des bâtiments scolaires provinciaux.

Mesure 7 : création et mise en place d'un plan de rénovation énergétique des bâtiments provinciaux non-scolaires.

Mesure 8 : création d'un plan « cantines durables en circuits courts » pour toutes les cantines scolaires provinciales scolaires et non-scolaires, basé sur le Cahier Spécial des Charges de la Fédération Wallonie-Bruxelles mis à la disposition des collectivités.

J'en ai déjà parlé en Commission de ce Cahier Spécial des Charges.

Amendement 5, Plan Climat, axe 5 : former les jeunes générations.

Et donc, Mesure 9 : mise en place d'un programme d'éducation au développement durable et aux enjeux de l'environnement destiné aux élèves et étudiants de l'Enseignement provincial, par exemple sous forme de modules.

Mesure 10 : création et mise en place d'une formation à destination de l'ensemble du corps professoral provincial concernant l'éducation au développement durable et aux enjeux de l'environnement.

Le climat n'est pas une mince affaire, c'est l'enjeu majeur auquel l'humanité est confrontée en ce début de 21^{ème} siècle et notre rôle en tant que pouvoir public est de contribuer à la mise en place de politiques climatiques publiques ambitieuses. A cette fin et au risque de me répéter, il est absolument nécessaire que ces politiques soient identifiées et identifiables dans notre budget.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Conseiller. La parole est à M. Marc YERNA. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. Marc YERNA, Conseiller provincial (à la tribune). – Merci M. le Président. Chers Collègues.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2015

Ma question concerne le Sport et plus particulièrement les personnes moins valides.

La Déclaration de Politique générale pour notre législature 2012-2018 en son volet « Sports » induit un soutien au sport pour tous et plus particulièrement, à destination des personnes moins valides.

Pourriez-vous, M. le Député, nous dresser un inventaire des actions menées dans ce domaine par notre Service des Sports ?

D'avance, je vous remercie pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Conseiller. J'avais au total 19 intervenants. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Personne.

Avant de clôturer notre séance, je vous rappelle que nos travaux de demain seront consacrés d'une part à la réponse des Députés provinciaux quant aux interventions qui ont lieu hier et aujourd'hui et, qui portent sur des spécificités relevant de leurs compétences directes et d'autre part, aux interventions des Chefs de groupe relatives aux documents budgétaires 2015-2016.

Enfin, je vous rappelle que les amendements budgétaires 2016 déposés ces lundi et mardi sont renvoyés directement aux commissions compétentes pour examen attentif.

VII. - Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2015, je le déclare approuvé.

IX.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour. Nous nous retrouvons dès demain, mercredi 21 octobre 2015 à 15H00 pour la prochaine réunion du Conseil provincial.

La réunion publique est levée à 16 H 20.